



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 23 décembre 2022

#### **Sécurité des fêtes de fin d'année – Mesures spécifiques**

Des rassemblements festifs à caractère musical non autorisés sont susceptibles d'être organisés entre le vendredi 30 décembre 2022 et le lundi 2 janvier 2023 dans le Finistère.

Face aux risques de troubles à l'ordre public que représentent ces regroupements, lesquels n'ont fait l'objet d'aucune déclaration préalable, le préfet du Finistère a pris un arrêté d'interdiction sur l'ensemble du département.

**En conséquence, sont interdits sur l'ensemble du territoire du département du Finistère du vendredi 30 décembre 2022 à 18h au lundi 2 janvier 2023 à 8h :**

- **les rassemblements festifs à caractère musical** énoncés à l'article R. 211-2 du code de la sécurité intérieure, à l'exception de ceux légalement déclarés ou autorisés ;
- **le transport de tout matériel de sons** (« sound system ») susceptible d'être utilisé pour une manifestation non autorisée est interdit sur l'ensemble des réseaux routiers.

Toute infraction est passible des sanctions pénales prévues par l'article R. 211-27 du code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal.

**Par ailleurs, la vente à emporter, le transport et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique sont également interdits dans l'ensemble du département du Finistère du samedi 31 décembre 2022 à 18h au dimanche 1er janvier 2023 à 8h.**

La sécurité et la protection de tous sont la priorité des services de l'État. Les forces de police et de gendarmerie seront à nouveau pleinement mobilisées pour assurer la sécurité de nos concitoyens et le maintien de l'ordre public. Le préfet du Finistère appelle chacun à faire preuve de responsabilité en respectant ces mesures de restrictions prises pour la sécurité de tous.

*Annexe : arrêté préfectoral du 15 décembre portant diverses interdictions dans le département du Finistère afin de renforcer la sécurité lors des fêtes de fin d'année*

#### **Contact presse**

#### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

